



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

Treizième session

Bonn, 6-17 novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Questions relatives au mécanisme  
pour un développement propre**

**Orientations concernant le mécanisme  
pour un développement propre**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CMP.13**

**Orientations concernant le mécanisme  
pour un développement propre**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant* les dispositions des articles 3 et 12 du Protocole de Kyoto et la décision 1/CMP.6,

*Ayant à l'esprit* la décision 3/CMP.1 et les orientations concernant le mécanisme pour un développement propre que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a données par la suite,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport que le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre a établi pour la période 2016-2017<sup>1</sup>,

*Saluant* le travail entrepris en 2017 par le Conseil exécutif, ses groupes d'experts et ses groupes de travail, et par le secrétariat,

*Prenant note* de la contribution du mécanisme pour un développement propre aux efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques, qui à ce jour a permis que soient enregistrés plus de 7 780 activités de projet et 310 programmes d'activités et que soient délivrées plus de 1,88 milliard d'unités de réduction certifiée des émissions<sup>2</sup>, dont plus de 124 millions annulées de manière volontaire dans les registres nationaux ou bien dans le registre du mécanisme pour un développement propre,

<sup>1</sup> FCCC/KP/CMP/2017/5.

<sup>2</sup> Voir <http://cdm.unfccc.int/>.



*Prenant note également* de l'alinéa c) du paragraphe 5 de la décision 1/CP.19 et du paragraphe 106 de la décision 1/CP.21 sur le rôle de l'annulation volontaire des unités de réduction certifiée des émissions,

*Prenant note en outre* du fait que la répartition régionale des activités de projet enregistrées et des programmes d'activités enregistrés et de la délivrance des unités de réduction certifiée des émissions est, respectivement, de : 2,8 %, 36,1 % et 2,2 % pour l'Afrique ; 83,8 %, 47,1 % et 84,8 % pour l'Asie et le Pacifique ; 0,6 %, 0,7 % et 0,2 % pour l'Europe orientale ; et 12,8 %, 16,1 % et 12,8 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

*Priant instamment* les Parties de déposer auprès du Dépositaire leur instrument d'acceptation concernant l'Amendement de Doha<sup>3</sup>, conformément à l'article 20 du Protocole de Kyoto, en vue d'en accélérer l'entrée en vigueur,

1. *Demande* au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre de poursuivre la simplification du processus d'élaboration et d'approbation de niveaux de référence normalisés et d'appuyer les autorités nationales désignées, lorsqu'elles en font la demande, pour l'établissement de niveaux de référence normalisés ;
2. *Encourage* le Conseil exécutif à continuer de coopérer avec les institutions financières pour faire suite aux paragraphes 7 et 8 de la décision 6/CMP.11 ;
3. *Mesure* l'aide apportée aux partenaires du mécanisme pour un développement propre à travers les centres régionaux de collaboration, et *demande* au Conseil exécutif de continuer d'appuyer l'élaboration de projets de mécanisme pour un développement propre via les centres de collaboration et d'en rendre compte à la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décembre 2018) ;
4. *Prend note* de l'adoption par le Conseil exécutif d'un plan d'activités et de gestion sur deux ans (2018-2019) ;
5. *Désigne* comme entités opérationnelles les entités qui ont été accréditées et provisoirement désignées comme telles par le Conseil exécutif pour mener les activités de validation par secteur et/ou les activités de vérification par secteur décrites à l'annexe.

---

<sup>3</sup> Decision 1/CMP.8.

## Annexe

**Designation of operational entities by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its thirteenth session and changes in accreditation status of entities during the reporting period of the Executive Board of the clean development mechanism (18 October 2016 to 22 September 2017)**

[Anglais seulement]

<i>Name of entity</i>	<i>Sectoral scopes (validation and verification)</i>
AENOR INTERNACIONAL, S.A.U. (AENOR) <sup>a</sup> (transfer of accreditation from Spanish Association for Standardisation and Certification (AENOR))	1–15
Bureau Veritas India Pvt. Ltd. (BVI) <sup>a</sup> (transfer of accreditation from Bureau Veritas Certification Holding SAS (BVCH))	1–15
China Quality Certification Center (CQC) <sup>b</sup>	1–15
Earthood Services Private Limited (Earthood) <sup>c</sup>	1, 3–5, 13 and 15
ERM Certification and Verification Services Limited (ERM CVS) <sup>b</sup>	1, 3–5, 8–10 and 13
Foundation for Industrial Development - Management System Certification Institute (Thailand) (MASCI) <sup>b</sup>	1 and 13
Japan Quality Assurance Organisation (JQA) <sup>b</sup>	1, 3–5, 10, 13 and 14
Japan Management Association (JMA) <sup>d</sup>	1–4, 6, 9 and 14
Korea Energy Agency (KEA) <sup>b</sup>	1, 3–5, 7, 9 and 11–15
Korean Standards Association (KSA) <sup>b</sup>	1–5, 9, 10 and 13
Perry Johnson Registrars Carbon Emissions Services (PJRCS) <sup>e</sup>	4, 7, 10, 12 and 15
Re Carbon Gözetim Denetim ve Belgelendirme Limited Sirketi (Re Carbon) <sup>a</sup> (transfer of accreditation from Re-consult Ltd. (Re-consult))	1–4, 9, 13 and 15
RINA Services S.p.A. (RINA) <sup>f</sup>	8
RINA Services S.p.A. (RINA) <sup>b</sup>	1–7, 9–11 and 13–15
SGS United Kingdom Limited (SGS) <sup>d</sup>	1, 4, 7, 10 and 13
SIRIM QAS INTERNATIONAL SDN.BHD (SIRIM) <sup>d</sup>	1 and 13
TÜV Rheinland (China) Ltd. (TÜV Rheinland) <sup>d</sup>	1–15

<sup>a</sup> Transfer of accreditation from another legal entity.

<sup>b</sup> Accreditation granted for five years.

<sup>c</sup> Voluntary withdrawal of accreditation; the remaining sectoral scopes are indicated.

<sup>d</sup> Voluntary withdrawal of accreditation in its entirety.

<sup>e</sup> Entity suspended; only the suspended sectoral scopes are indicated.

<sup>f</sup> Withdrawal of accreditation by the Board; only the withdrawn sectoral scopes are indicated.